



Association des  
Enseignants  
Haïtiens du  
Québec

**LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE ET LA COMMUNAUTÉ HAÏTIENNE:  
UN PROJET DE VIE COMMUNE À DÉFINIR ENSEMBLE**

Mémoire présenté au Conseil des communautés culturelles et de l'immigration  
dans le cadre de la consultation publique menée sous le thème  
*Bâtir ensemble notre devenir - Un projet singulier d'un Québec pluriel*

Comité de préparation du mémoire :

Lemarec Destin  
Carlo Doutre  
Anne-Marie Duplessy

Mise en forme finale :

Carlo Doutre

AOÛT 1996

## INTRODUCTION

Il y a environ dix ans, l'Association des enseignants haïtiens du Québec redéfinissait sa vision de l'adaptation à la société d'accueil. Jusque-là, devant les difficultés scolaires des jeunes de la communauté, l'action de l'Association s'était largement inspirée d'une approche consistant à tenter, par diverses mesures: accueil, soutien linguistique, rattrapage, orthopédagogie, de donner à l'élève issu des minorités ethniques les outils nécessaires pour se tailler une place acceptable parmi ses condisciples de la culture majoritaire. Très vite, l'Association a mesuré les limites d'une telle approche qui revenait à placer sur les seules épaules de l'élève allochtone la responsabilité de l'adaptation à la société d'accueil.

Parallèlement à cette approche cependant, il s'en élaborait une autre consistant à essayer d'adapter l'école à l'élève allochtone, en d'autres termes, à faire en sorte que les pratiques pédagogiques, les contenus des programmes, pour ne citer que ces deux éléments, reflètent la diversité culturelle de la population scolaire.

Tout en maintenant le type d'action privilégié jusque-là, l'Association a alors estimé que le moment était venu d'explorer les avenues de cet interculturelisme naissant. Dès lors, c'est le concept d'éducation interculturelle qui allait le mieux traduire nos options.

L'AEHQ a donc choisi le pari, non pas du repli sur soi, de la ghettoïsation, de l'auto-culpabilisation, ou de la recherche de coupables autour de soi, mais d'un rapport d'intégration à établir entre les différentes cultures dans une perspective de convergence vers une culture plus large à bâtir ensemble. L'AEHQ se trouve ainsi à miser sur une option qui engage sa responsabilité, mais aussi celle des autres

C'est dans le contexte de cette recherche d'un cadre de référence commun qu'intervient la consultation publique que vient de lancer le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. En tant qu'organisme voué à l'intégration socio-scolaire des jeunes de la communauté haïtienne du Québec, l'Association des enseignants haïtiens du Québec n'allait pas rater l'occasion qui lui est ainsi offerte de partager avec d'autres sa réflexion sur les valeurs qui fondent la société québécoise et sur les moyens à mettre en œuvre pour les concrétiser. Cette réflexion qui se limitera au secteur de l'éducation a déjà été présentée lors des audiences de la Commission des États généraux sur l'éducation. Nous la reprenons ici dans ses grandes lignes afin de lui assurer la diffusion la plus large possible.

## CHAPITRE 1 : BRÈVE RÉFLEXION SUR LE CADRE DE RÉFÉRENCE CIVIQUE PROPOSÉ DANS LE DOCUMENT DE CONSULTATION

### 1.1 Des choix fondamentaux que partagent l'AEHQ

L'Association des enseignants haïtiens du Québec plaide pour l'avènement d'une société qui préconise l'inclusion et l'humanisation des rapports entre citoyens de toutes origines. Tout en faisant place à la diversité, un tel projet de société doit reposer sur un ensemble de valeurs communes. Il s'agit d'un corps de principes et de mesures normatives qui sont appelés à guider les comportements et les attitudes des citoyens; ils contribueront à maintenir l'équilibre et la cohésion du corps social. Quelles sont donc ces valeurs ?

#### ***Le Québec est une société démocratique et pluraliste***

Ces choix de société rappelés dans l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 nous semblent bien devoir caractériser le Québec moderne pour ce qui est de ses aspirations profondes : aspirations à la liberté, à l'égalité et à la sécurité. Nous endossons d'autant plus ces choix qu'ils constituent la charpente même d'un ensemble de valeurs dont dépend le salut de notre communauté : la reconnaissance et l'expression de la diversité, la non-discrimination, le devoir de solidarité collective à l'égard des personnes en difficulté sur le plan économique ou social et l'indépendance de l'État et des religions.

Ces valeurs que nous propose le document de consultation ne sont toutefois pas les seules que devraient inspirer les principes fondamentaux de liberté, d'égalité et de sécurité. D'autres valeurs nous semblent également importantes. Les tendances actuelles semblent en effet accorder la préséance à l'esprit de compétitivité et à l'individualisme. Sans vouloir rejeter totalement cette forme de conduite, nous estimons que les valeurs dominantes de la nouvelle société québécoise devraient prôner le rapprochement et le partage entre les citoyens, quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, etc. Préconisons la poursuite de l'excellence, pourvu que celle-ci porte au dépassement, favorise l'épanouissement de la personne, enrichisse chez chacun le sentiment d'estime de soi. Cette estime qui conduit au respect de l'autre et de sa liberté de pensée et d'expression, au refus du recours à la violence comme outil de solution des conflits.

#### ***Le Québec est une société dont la langue commune est le français***

Au nombre des valeurs communes que sont appelés à partager les citoyens du Québec, il faut certainement inscrire l'attachement à la langue française, considérée ici, non pas comme un simple instrument de communication, mais comme un puissant outil d'intégration et d'échange entre les diverses communautés du Québec. Cette déclaration sous-entend que l'emploi de la langue officielle ne sera point imposé par des moyens coercitifs ou contraignants; on la présentera au contraire aux jeunes allophones comme la langue de l'intégration socio-économique, l'outil de la convergence des cultures et de la concertation entre le groupe majoritaire et les nouveaux citoyens. Précisons du même coup que le français enseigné dans toutes les écoles du Québec en sera un de qualité, tant à l'oral qu'à l'écrit, au plan de la syntaxe comme à celui du vocabulaire.

L'usage généralisé du français dans les différents secteurs de la vie publique, et surtout celui du travail, ne devra point porter ombrage à l'existence et à la vitalité des langues et des cultures d'origine. Celles-ci participent d'emblée au patrimoine de la nouvelle société. En ce sens, le gouvernement continuera d'encourager et de favoriser par des moyens très concrets toutes les initiatives visant à les valoriser.

L'importance de l'anglais dans un État situé au beau milieu du continent américain est indéniable. Il est vrai que, depuis plusieurs années, on dénonce la très forte présence d'anglicismes dans le parler des jeunes du Québec et leur engouement apparemment irrésistible envers l'anglais. Toutefois, il est possible de contourner le danger des interférences linguistiques si, en plus de veiller à la qualité du français, on se préoccupe également d'enseigner un anglais de qualité. On sait bien qu'en Amérique du Nord la maîtrise de cette langue complète l'outillage exigé par le monde du travail, en même temps qu'elle contribue à enrichir et à développer le champ des connaissances personnelles.

### ***Le Québec est une société dont les citoyens partagent un patrimoine commun***

L'un des éléments peut-être les plus intéressants de la réflexion du Conseil à cet égard réside dans l'invitation à revoir la notion de patrimoine «dans ce contexte de prise en considération de la diversité». Il s'agit d' «inclure dans le patrimoine québécois les apports des citoyens d'origine diverses». Ce que nous demandons, pour notre part, c'est une intensification des efforts en vue d'une reconnaissance rapide de ces apports. Le sentiment d'être tous partie prenante à l'édification du patrimoine est à ce prix.

## **1.2 L'obtention d'une adhésion générale : un défi de taille**

Si les propositions relatives au caractère démocratique et pluraliste de la société québécoise devraient emporter facilement l'assentiment général, il en va tout différemment de l'invitation à faire du français la langue publique commune. Le Conseil lui-même signale «la situation ambiguë du français, qui découle des messages contradictoires reçus par les immigrants dans le contexte canadien et nord-américain». Peu porté à s'embarrasser des subtilités du régime politique canadien, le nouvel arrivant en sol québécois a de la difficulté à comprendre pourquoi on lui impose le français comme la seule langue publique, ce, dans un pays où l'anglais se présente comme l'une des deux langues officielles. Le défi proposé ici est de taille ; pour le relever, les mesures législatives en vigueur devront s'accompagner d'importantes mesures incitatives.

## CHAPITRE 2 : QUELQUES VOIES D'ACTION POUR LA CONCRÉTISATION DES CHOIX RETENUS

### 2.1 Le milieu de l'éducation au Québec à l'heure du pluralisme

Le phénomène migratoire durant ces trente dernières années a entraîné une profonde modification de la composition ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise. On sait désormais que la très large portée du phénomène produit inéluctablement un impact sur la structure démographique de la société: augmentation du poids relatif des éléments plus jeunes, taux de fécondité plus élevé chez les femmes immigrées que chez les femmes québécoises, etc. On connaît aussi l'importance de cette main-d'oeuvre dans l'économie du Québec moderne, notamment dans la répartition des ressources, du capital, du travail. Rappelons à cet égard l'importante contribution des professionnels d'origine haïtienne (médecins, infirmières, enseignants, etc.) à l'édification du Québec moderne à la fin des années soixante. Le Québec a alors profité du savoir-faire de nouveaux citoyens déjà formés à leur arrivée. L'on peut donc affirmer, sans crainte d'être démenti, que les citoyens d'origine haïtienne ont participé pleinement à cette *révolution tranquille* dont le Québec s'enorgueillit à juste titre.

Mais l'émergence de la problématique du pluralisme ethnique, dans le contexte d'une société québécoise qui fait face à des mutations continues, soulève la question de l'intégration harmonieuse des membres issus des communautés culturelles. Cette situation a fait et continuera, sans nul doute, de faire l'objet d'une très grande préoccupation dans le domaine éducatif.

Il faut ici souligner le caractère particulier de l'école montréalaise aux prises avec une proportion considérable d'élèves d'origine immigrante. C'est que l'école montréalaise n'est pas un lieu comme les autres, elle est un milieu spécifique où se condense la pluralité sous toutes ses formes. Le Conseil supérieur de l'éducation décrit ainsi l'ampleur du phénomène: « Dans le secteur français des commissions scolaires de l'île de Montréal, plus de 30 000 élèves, soit plus d'un élève sur cinq, sont nés en dehors du Canada; si l'on ajoute les élèves immigrants de deuxième génération, c'est-à-dire ceux qui sont nés au Québec mais dont au moins l'un des parents est né à l'extérieur du Canada, ce sont plus de 55 000 élèves, soit quatre élèves sur dix, qui sont d'origine immigrante. De plus, près de 35 000 élèves, soit un sur quatre, ont comme langue maternelle et parlée une langue autre que le français ou l'anglais »<sup>1</sup>.

On peut imaginer l'ampleur des défis qu'un tel pluralisme pose tant à la société qu'à l'institution scolaire.

### 2.2 L'intégration de la communauté haïtienne : des lacunes importantes

La très forte majorité des immigrants qui s'installent au Québec choisissent Montréal comme foyer d'établissement. Un phénomène qui fait dire que Montréal est « l'un des observatoires privilégiés de la

---

<sup>1</sup>Conseil supérieur de l'Éducation, **Pour un accueil et une intégration réussis des élèves des communautés culturelles**. Avis à la ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Québec, 1993, 1.24, p.13.

pluriculture ». Si cette réalité marque tous les secteurs de la vie publique, c'est surtout à l'école, appelée à accueillir les enfants de ces migrants, qu'elle se révèle préoccupante. L'école montréalaise francophone, naguère largement monoculturelle, fait face désormais à des défis nouveaux exigeant en même temps des responsabilités nouvelles vis-à-vis une clientèle de plus en plus multiethnique. Alors, comment assurer un enseignement de qualité à une population diversifiée d'élèves regroupés dans une même classe? Comment enseigner à des élèves issus des communautés culturelles présentant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage?

Dans ce contexte se pose avec beaucoup d'acuité le problème des jeunes Haïtiens et des jeunes Québécois d'origine haïtienne à l'école montréalaise. En effet, ces derniers qui fréquentent massivement l'école québécoise française éprouvent, dans des proportions significatives, des difficultés d'adaptation et d'apprentissage dans un système scolaire, somme toute, différent de celui du pays d'origine ou de celui des parents. Le taux d'échecs anormalement élevé et les retards scolaires de plus en plus marqués constatés chez ces élèves inquiètent à la fois parents et intervenants tant québécois qu'haïtiens.

Déjà au milieu des années soixante-dix, la situation avait pris des proportions assez troublantes pour susciter de vives inquiétudes chez les parents et dans la communauté haïtienne. En effet, le rapport Ravary (1977) mentionnait que, dans les écoles de la CECM, sur 1800 élèves haïtiens, 56% d'entre eux manifestaient des retards académiques d'un an et 27% des retards de plus d'un an. L'année suivante, Pelletier (1978) rapportait que sur 282 élèves haïtiens représentant un pourcentage de 20,2% de l'échantillon de sa recherche, 98% affichaient des retards académiques. Les mesures ponctuelles d'aide et d'encadrement prises à leur égard se révèlent insuffisantes et ne semblent pas avoir résorbé le problème, puisque des études continuent à faire état des taux d'échecs élevés, de l'insuffisance des résultats et des difficultés scolaires d'une forte proportion de ces élèves. Une situation qui conduit inévitablement à l'abandon scolaire, un décrochage qui sera modulé en fonction de la répétition des échecs et de l'incapacité à suivre un enseignement « normal ».

La somme de ces tragédies individuelles prend tout à coup une dimension collective, car la communauté haïtienne s'émeut et s'inquiète en voyant échouer si lamentablement une bonne partie de sa jeunesse. Sans présomption hâtive sur l'avenir, on peut déjà anticiper les conséquences sociales et les impacts négatifs de cette quasi-faillite scolaire d'une partie de notre jeunesse sur la communauté haïtienne.

Il n'est pas sûr que ces échecs massifs soient simplement le résultat, selon le mot de Walo Humacher (1987), de «handicaps scolaires associés à l'immigration et à la situation d'étranger ». À bien regarder les faits, bon nombre de ces élèves n'ont pas échoué pour ainsi dire, c'est plutôt l'école québécoise ou montréalaise qui a échoué face à ces derniers. Essentiellement, une école qui n'arrive pas à adapter son régime pédagogique pour permettre la réussite du plus grand nombre est une école qui échoue dans sa « mission fondamentale de formation et d'éducation ».

### **2.3 Des adaptations institutionnelles urgentes**

L'instruction est une valeur importante dans la société haïtienne, en dépit d'un haut taux d'analphabétisme qui pourrait faire croire le contraire. Considérée d'emblée comme le vecteur par excellence de promotion sociale, l'école reste tout simplement une « passion haïtienne », même quand d'énormes contraintes, sur les plans tant financier que physique, rendent la plupart du temps cette passion illusoire. Il est évident que les Haïtiens d'ici, les parents de la communauté sont porteurs de ces valeurs et continuent d'entretenir le même rapport passionnel à l'école. C'est dans ce contexte qu'ils fondent de grands espoirs sur les grands débats qui ont cours actuellement sur l'éducation ; ces exercices de réflexion collective devraient, pensent-ils, déboucher sur une réforme qualitative de l'enseignement au Québec.

Conformément à ces attentes de la communauté haïtienne, l'Association des enseignants haïtiens du Québec plaide pour l'avènement d'une école nouvelle, inclusive, plus conviviale, où l'acte éducatif

intégrera certes les dimensions civique et interculturelle, mais où la dimension socio-affective jouera un rôle de premier plan dans les activités de formation. Les éléments d'une telle convivialité seront:

- ◇ une conscience aiguë du rôle majeur de l'institution scolaire dans la socialisation des jeunes, conscience débouchant sur la mise en place de vraies structures d'accueil pour favoriser leur insertion;
- ◇ l'adoption de contenus d'enseignement adaptés, d'un matériel didactique et d'approches pédagogiques diversifiés, le tout traduisant un profond respect pour les différentes cultures qui composent maintenant la société québécoise;
- ◇ un encadrement basé sur une bonne communication entre l'école et la famille, le recours aux ressources de la communauté étant dans bien des cas la voie royale vers l'établissement de ces liens privilégiés école-famille;
- ◇ un enseignement de qualité assurant à tous une formation et une culture générale suffisante pour une insertion sur un marché du travail en perpétuelle mutation;
- ◇ la formation de citoyens à l'exercice des valeurs démocratiques dans une société québécoise pluraliste.

Les considérations qui précèdent, il convient de le signaler, ne sont point la traduction d'une vision utopique et idéalisée de l'éducation. Au contraire, elles font partie d'un ensemble intégré de stratégies, d'approches pédagogiques et de contenus d'enseignement qui ont fait leurs preuves, depuis une dizaine d'années, dans deux organismes de Montréal engagés dans la scolarisation et la poursuite des études d'un bon nombre de jeunes de la communauté haïtienne. Il s'agit du « projet haïtien » du CREP, un Centre relevant de la CECM et « Le Relais » relevant de la CSPGM. Ces deux organismes prennent respectivement en charge l'éducation d'une centaine et d'une soixantaine de jeunes de la communauté haïtienne qui, dans leur grande majorité, ont connu l'échec et des difficultés d'apprentissage et d'adaptation à l'école « régulière ».

Ces jeunes bénéficient d'un encadrement différent. La dimension socio-affective joue un rôle de premier plan dans les activités de formation. Elle est au centre de toutes les interventions. Le tout s'inscrit dans une démarche d'humanisation des rapports. Ainsi le jeune se sent valorisé, se responsabilise et les dividendes se retrouvent au chapitre des résultats scolaires. La formation dispensée est globale, c'est-à-dire qu'elle va bien au-delà des seules matières scolaires. Après le cycle normal prévu, le jeune réintègre une autre école pour la poursuite des études qui, dans la majorité des cas, se déroule de façon « normale ». Les succès sont étonnants. Si pour « Le Relais », nous ne disposons pas de données statistiques précises sur les élèves qui ont bénéficié de la formation reçue, le résultat semble satisfaisant. Le CREP (Projet haïtien), quant à lui, a publié en 1990 deux études intitulées: « Approches et stratégies pédagogiques »<sup>2</sup> et « L'intégration socioculturelle des élèves »<sup>3</sup> dans lesquelles on relevait des données fort significatives.

Des élèves inscrits au « Projet haïtien » de 1984 à 1990, 31,5% ont obtenu un diplôme d'études secondaires (DES); 3,5% un diplôme d'études professionnelles (DEP); 9% un diplôme d'études collégiales (DEC) et 1,7% un diplôme universitaire, pour un total de 45,7%. Le taux de décrochage n'est seulement que de 19,1%.

---

<sup>2</sup>Destin, Lemarec, **Projet haïtien 1984-1990, Phase 1. Approches et stratégies pédagogiques**, Montréal, CECM, 1991, CREP, 61 p.

<sup>3</sup>Gariépy, François, **Projet haïtien 1984-1990, Phase 2. L'intégration socioculturelle des élèves**, Montréal, CECM, 1991, CREP, 54p.

Ces résultats prennent encore plus d'importance si l'on considère que bon nombre de ces jeunes étaient rejetés du système et que la grande majorité d'entre eux vivaient des conditions psychologiques, sociales et économiques déplorable. Nous pensons qu'il vaudrait la peine de regarder un peu de ce côté dans une quête de solutions. Il y a là une expertise disponible.

Comme on pourra une fois de plus le constater, la collaboration des commissions scolaires avec la communauté haïtienne est nécessaire. Ces modèles réussis résultent du soutien non équivoque des commissions scolaires catholique et protestante (CECM et CEPGM) qui respectivement n'ont pas ménagé les ressources requises pour ces deux écoles. Nous faisons le souhait que la compréhension de cette problématique soit encore plus manifeste et déborde le cadre actuel pour qu'on puisse venir en aide à un plus grand nombre de nos jeunes aux prises avec des difficultés scolaires particulières dans le système.

## **2.4 L'engagement de l'AEHQ dans l'effort demandé**

Depuis sa création au début des années quatre-vingt, l'AEHQ a toujours tenu à s'adapter aux besoins changeants et au profil en continuelle mutation de sa clientèle-cible: les jeunes Québécois d'origine haïtienne. Aux portes des années 2000, notre association, tout en se faisant du projet éducatif québécois une représentation axée sur des attentes nouvelles liées aux exigences de croissance d'une société dynamique, compte poursuivre les mêmes objectifs fondamentaux, c'est-à-dire:

- ◇ contribuer à l'intégration des jeunes d'origine haïtienne à l'école et à la société québécoise;
- ◇ aider les parents haïtiens à comprendre le système scolaire québécois et à participer activement à l'éducation de leurs enfants;
- ◇ favoriser et stimuler, d'une part, la concertation entre les enseignants d'origine haïtienne; d'autre part, maintenir une dynamique d'échanges et de collaboration entre ces enseignants, leurs autres collègues québécois et les représentants de l'institution scolaire, soit les directions d'écoles.

Dans une société en situation de transformation permanente, ces objectifs doivent cependant être élargis et réactualisés. Par exemple, l'insertion socio-éducative d'une autre composante de la communauté haïtienne s'impose à notre attention et est appelée à constituer une dimension importante de nos futures initiatives: il s'agit des immigrants adultes. On sait que la décennie 1980-1990 a entraîné l'accentuation de l'écart entre le tiers-monde et les pays industrialisés. Dans le cas particulier du Québec, la présence d'immigrants provenant de pays pauvres et très peu alphabétisés comme Haïti crée de préoccupantes difficultés d'adaptation socio-économique (cf. le phénomène de la déqualification). Dans certains cas, il s'agit d'analphabétisme pur et simple, mais très souvent on notera plutôt des situations d'analphabétisme fonctionnel: absence des connaissances de base requises pour fonctionner dans une société moderne (expression, compréhension, habiletés minimales en calcul, etc.). À ce sujet, on sait qu'un nombre croissant d'adultes haïtiens sont inscrits dans les centres de formation des adultes du secteur français des commissions scolaires.

L'AEHQ estime que, malgré la précarité de leur situation et leur état de sous-scolarisation, ces immigrants adultes peuvent participer à la croissance économique de leur pays d'adoption et au projet de modernisation du Québec. Dans cette optique, il conviendra tout d'abord de partir de leurs acquis pour les amener à s'adapter à leurs nouvelles conditions de vie.

Il importera ensuite de les doter des outils nécessaires afin qu'ils deviennent des citoyens efficaces et compétents tout en conservant leur équilibre identitaire et culturel. Notre association contribuera activement à cette entreprise d'insertion en intervenant dans les champs qui relèvent de sa compétence, en particulier celui de la langue. L'AEHQ mettra en effet sur pied un programme d'apprentissage -ou de maîtrise- de la langue officielle, pour favoriser l'intégration socioculturelle et économique des immigrants



adultes de la communauté. Elle compte sur la collaboration très concrète et très manifeste du gouvernement du Québec et des ministères concernés pour l'application de cette mesure d'intervention.

C'est également en leur qualité de parents que l'AEHQ s'intéresse au sort des immigrants adultes. Ceux-ci sont de plus en plus sensibilisés au fait que leurs enfants deviennent de véritables citoyens du Québec, ayant à la fois des droits, des devoirs et des responsabilités. Entre autres, le devoir de participer, selon leurs capacités et leurs talents, à l'édification du Québec moderne. Cette contribution, il va sans dire, ne se limitera point au domaine scolaire, mais touchera la société québécoise dans son ensemble: le champ économique, le secteur technologique, l'environnement, etc. Pour y parvenir, les parents devront être pourvus des ressources et des informations nécessaires. L'AEHQ s'engage à les accompagner dans cette entreprise. Mais elle croit utile de rappeler l'évidence suivante: le processus de notre intégration au Québec de l'an 2000 ne saurait être considéré comme une démarche aux contours strictement haïtiens, mais au contraire comme une responsabilité qui incombe à la société québécoise dans son ensemble. Celle-ci, par l'intermédiaire de ses représentants dans tous les postes de décision, veillera à fournir à notre communauté tout le support nécessaire. Pour sa part, et grâce cette fois à l'assistance du gouvernement du Québec, l'AEHQ s'imposera les tâches suivantes:

- ◇ organiser des séances d'information sur les mutations qui s'opèrent dans l'enseignement à tous les niveaux au Québec: primaire, secondaire, universitaire;
- ◇ renseigner les parents et leurs enfants sur les conditions de la réussite scolaire et sur les exigences propres à l'école québécoise;
- ◇ déterminer et évaluer les moyens et les ressources dont la communauté devra disposer pour satisfaire ces exigences.

Nous avons fait état, plus haut, des différentes initiatives entreprises par l'AEHQ ainsi que d'autres organismes de la communauté en vue de l'intégration sociale et scolaire des jeunes d'origine haïtienne. Jusqu'à ces dernières années, notre intervention s'était concentrée sur l'enseignement primaire et secondaire. Mais comme bien d'autres, nous observons les grands changements qui s'opèrent depuis quelque temps dans le secteur des études universitaires. On peut noter en particulier une très forte concurrence entre les universités québécoises en vue de se placer en tête du peloton et ainsi gagner du prestige. Cette situation exige chez les jeunes une excellente formation de base afin d'augmenter leurs chances de réussite à l'université. De plus, les nouveaux besoins de la société québécoise tendent à correspondre à des standards beaucoup plus élevés: personnel éminemment qualifié dans les diverses avenues du marché du travail (entreprenariat, sciences pures, sciences humaines, technologies, etc.). En perspective, notre action s'orientera vers les points d'intervention suivants:

- ◇ l'apprentissage, par nos jeunes, de l'autonomie individuelle et intellectuelle de même que l'acquisition d'habitudes de travail méthodique;
- ◇ l'orientation scolaire: des activités intégrées d'information sur les choix de carrière et de spécialisation; notions de carrières "molles", de carrières de pointe, etc.

Qu'on nous permette enfin de reformuler notre offre de collaboration au gouvernement du Québec et aux ministères concernés. Il serait tout à fait normal qu'on fasse appel à notre contribution dans la conception et la réalisation de tout projet ayant pour cible la communauté haïtienne. Et cela, à cause de l'expertise que l'Association a développée dans le domaine, à cause de ses affinités naturelles avec la communauté et enfin à cause du très vif intérêt qu'elle porte à la fois à la question de l'éducation au Québec et à celle de l'intégration des jeunes d'origine haïtienne à la société québécoise.

## 2.5 Quelques mesures d'appui attendues des institutions publiques

### 2.5.1 Soutien à l'action communautaire

Comme on vient de le voir, il n'est nullement question dans notre esprit de laisser à la seule institution scolaire toute la responsabilité du redressement de la situation. Nous avons, en effet, présenté un certain nombre d'actions que la communauté est disposée à mener de son côté et ce, de façon dynamique, à condition de pouvoir compter sur un certain niveau de soutien. D'où un certain nombre de recommandations visant la mise sur pied de mécanismes de collaboration entre ministères, administrations scolaires et organismes de la communauté en vue de la réalisation:

- ◊ d'activités de soutien aux parents:
  - ⇒ organisation d'ateliers d'information;
  - ⇒ institution d'un programme d'apprentissage de la langue officielle ;
  - ⇒ etc.
  
- ◊ de mesures d'appoint à l'intention des jeunes en difficulté:
  - ⇒ programme d'activités de stimulation intellectuelle pour enfants âgés de trois à cinq ans dans le but de prévenir les difficultés d'adaptation et d'apprentissage;
  - ⇒ cours de rattrapage destinés aux jeunes des ordres primaire et secondaire;
  - ⇒ programme de rapprochement intercommunautaire;
  - ⇒ encadrement des jeunes des niveaux plus avancés pour de meilleures chances d'accès aux études supérieures (cours de méthodologie du travail intellectuel, séances d'information sur l'orientation scolaire et professionnelle et l'impact du choix de carrière sur l'avenir de ces jeunes, cours d'appoint, etc.)

### 2.5.2 Initiatives visant une adaptation de l'institution scolaire

En plus des mesures de soutien à l'action communautaire, d'autres initiatives visant une adaptation de l'institution scolaire devront voir le jour. Ces initiatives sont de deux ordres. Les premières ont une portée plus générale, alors que les secondes visent des aspects particuliers du cheminement scolaire et social des élèves

#### 2.5.2.1 Initiatives d'ordre général

- a) Que les valeurs prônées et enseignées par l'école québécoise soient les suivantes: l'estime de soi, le respect et l'acceptation de l'autre, la résolution pacifique des conflits, l'égalité de tous.
- b) Que le ministère de l'Éducation du Québec désigne Montréal « zone d'éducation particulière » et lui fournisse toutes les ressources que nécessite un tel statut.

**N.B.** Cette recommandation soumise pour la première fois aux audiences de la Commission des États généraux sur l'éducation a été reprise par la Commission dans son document de synthèse *Exposé de la situation*.

### 2.5.2.2 Initiatives particulières

#### *Apprentissage des langues*

- a) Que des mesures soient prises pour que le français devienne effectivement la véritable langue de travail au Québec et que sa connaissance contribue réellement à l'intégration socio-économique des jeunes des communautés culturelles.
- b) Que des mesures vigoureuses soient prises pour que le français enseigné dans les écoles du Québec soit une langue de qualité, tant à l'oral qu'à l'écrit, au plan de la syntaxe comme à celui du vocabulaire.
- c) Qu'on assure la poursuite des programmes instaurés par le gouvernement pour encourager et valoriser les langues d'origine et pour favoriser leur apprentissage.
- d) Que les conditions d'enseignement de l'anglais soient nettement améliorées et que ses modalités d'apprentissage soient mieux encadrées.

#### *Mesures d'appoint à l'intention des jeunes en difficulté*

De façon à faciliter l'apprentissage d'un métier chez les jeunes de la communauté haïtienne, que le gouvernement du Québec institue un système de compagnonnage à l'intention des jeunes qu'un manque de préparation académique rend inadmissibles dans les programmes officiels de formation professionnelle, alors que, de par certains savoirs pratiques acquis dans le pays d'origine, ils seraient aptes à poursuivre l'apprentissage du métier convoité en terre québécoise.

#### *Aide aux adultes*

- a) Que la mesure précédente (institution d'un système de compagnonnage) soit étendue, *mutatis mutandis*, aux adultes possédant un métier appris dans le pays d'origine, de façon à favoriser une intégration socio-économique rapide de ces personnes.
- b) Que soit institué un programme d'*Accès à l'égalité en création de petites entreprises* au terme duquel l'État garantirait des prêts à des candidats entrepreneurs qui ne présentent pas les garanties traditionnelles exigées par les institutions prêteuses.

#### *Formation des enseignantes et des enseignants*

- a) Que les cours de formation interculturelle fassent partie intégrante du programme de formation de tous les (futurs) enseignants du Québec.
- b) Que, dans une perspective de formation continue, le ministère de l'Éducation du Québec établisse une politique rendant obligatoire le perfectionnement périodique des enseignants en vue de l'actualisation de leurs connaissances et de l'amélioration de leur compétence pédagogique.

### *Organisation du milieu scolaire*

- a) Que les écoles desservant une clientèle multiethnique adaptent leur curriculum et leur approche pédagogique en vue de prendre en compte les besoins des minorités.
- b) Que les commissions scolaires renforcent les structures d'encadrement existantes pour faciliter l'insertion des jeunes issus des communautés culturelles.
- c) Que les commissions scolaires desservant une clientèle multiethnique développent une politique visant à intégrer les valeurs socioculturelles des communautés dans les contenus éducatifs (curricula, matériel didactique, etc.).
- d) Que les commissions scolaires fassent appel à plus d'enseignants issus des communautés culturelles pour mieux refléter le pluralisme de la nouvelle société québécoise.
- e) Que le ministère de l'Éducation du Québec veille à ce que le matériel pédagogique utilisé dans les écoles reflète la diversité culturelle de la clientèle scolaire.

## **EN GUISE DE CONCLUSION**

Qu'il nous soit permis de souligner en terminant que toutes ces recommandations comportent un dénominateur commun: leur présentation dans le cadre de cette consultation publique repose sur le ferme espoir qu'elles pourront échapper à ce qui a trop souvent été le malheureux destin de bien d'autres recommandations de ce genre, soit l'abandon pur et simple sur quelque tablette poussiéreuse de certains ministères.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	<b>p. 3</b>
<b>Chapitre 1 : Brève réflexion sur le cadre de référence civique proposé dans le document de consultation</b>	<b>p. 4</b>
1.1 Des choix fondamentaux que partage l'AEHQ	P. 4
1.2 L'obtention d'une adhésion générale : un défi de taille	p. 5
<b>Chapitre 2 : Quelques voies d'action pour la concrétisation des choix retenus</b>	<b>p. 6</b>
2.1 Le milieu de l'éducation au Québec à l'heure du pluralisme	p. 6
2.2 L'intégration de la communauté haïtienne : des lacunes importantes	p. 6
2.3 Des adaptations institutionnelles urgentes	p. 7
2.4 L'engagement de l'AEHQ dans l'effort demandé	p. 9
2.5 Quelques mesures d'appui attendues des institutions publiques	p. 11
2.5.1 Soutien à l'action communautaire	p. 11
2.5.2 Initiatives visant une adaptation de l'institution scolaire	p. 11
2.5.2.1 Initiatives d'ordre général	p. 11
2.5.2.2 Initiatives particulières	p. 12
<b>En guise de conclusion</b>	<b>p. 16</b>